





Bordereau de signature

ARR2017_0314



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/09/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/09/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-09-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / SERVICE URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE /
SECTEUR URBANISME
REF : YD

ARR2017_ 0134

ARRETÉ

OBJET : NUMÉROTATION DU PROGRAMME IMMOBILIER RÉALISÉ PAR SNC NOISIEL RÉSIDENCES SUR LE TERRAIN SIS 2 ALLÉE JEAN-PAUL SARTRE A NOISIEL (77186).

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le décret n°55-22 du 04 janvier 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Plan d'aménagement de zone de la ZAC Champs-Noisiel-Torcy,

VU le permis de construire n° PC 077.337.15.00004 accordé le 24 MARS 2016 à la société GPJ SAS, représentée par Monsieur Georges GOOSSENS, domiciliée 48 rue du Clos Saint Georges à BUSSY SAINT GEORGES (77600), pour le réaménagement d'un bâtiment de bureaux en résidence pour personnes handicapées et 18 logements pour étudiants avec surélévation d'un étage, sur un terrain sis 2 allée Jean-Paul SARTRE à Noisiel (77186),

VU le transfert du permis précité accordé le 02 septembre 2016 à la société SNC NOISIEL RÉSIDENCES, représentée par M. GOOSSENS, domiciliée 48 rue du Clos Saint Georges à BUSSY SAINT GEORGES (77600),

VU la demande, en date du 18 août 2017, d'un numérotage de l'opération au 21 allée Diderot,

CONSIDÉRANT que l'entrée principale du bâtiment est située sur l'allée Diderot,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'attribuer un (1) numéro de voirie à cette entrée,

ARRETE

ARTICLE 1 : Un (1) numéro de voirie est affecté pour cette entrée du programme réalisé par la société SNC NOISIEL RÉSIDENCES, comme suit et tel que reporté sur le plan annexé au présent arrêté : 21 allée Diderot.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au(x) :

- SNC NOISIEL RÉSIDENCES,
- Monsieur le Directeur d'EPAMARNE,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Paris/Vallée de la Marne,

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2017_ **0134**
portant numérotation du programme immobilier « Noisiel Le Lizard II » réalisé par le Groupe CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER
sur la Grande Allée du 12 février 1934 à Noisiel (77186)

ARTICLE 2 : suite :

- Service du cadastre de Meaux,
- La Poste (bureau de Noisiel - Le Lizard, bureau de Noisiel - Cité Menier, COA de Montbéliard),
- Commissariat de Police du Val Maubuée,
- Service d'Incendie et de Secours de Lognes,
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service Territorial Nord,
- L'INSEE Champagne Ardennes,
- Centre des Finances publiques de Marne-la-Vallée,
- Véolia,
- France Télécom,
- ENEDIS,
- GRDF,
- SIETREM,
- Institut Géographique National,
- Services Techniques,
- La Police Municipale,
- Service Urbanisme,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 01 SEP. 2017

Le Maire,



D. Vachez
Daniel Vachez

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	04 SEP. 2017
Affiché le	04 SEP. 2017
Notifié le	05 SEP. 2017
Publié le	04 SEP. 2017

2/2

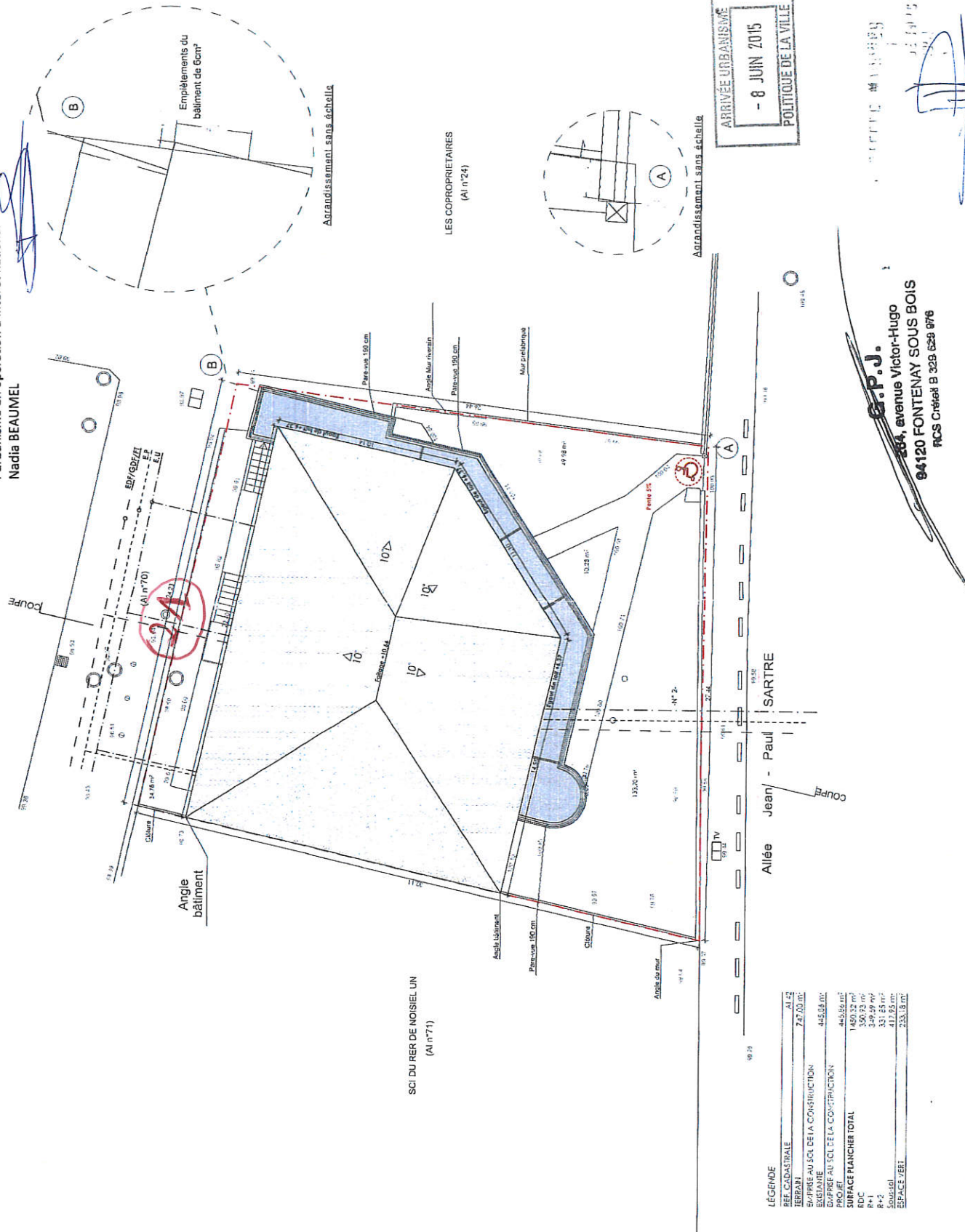


Vu pour être annexé à l'arrêté du

24 MARS 2016

La Vice-Présidente en charge de l'aménagement et de l'urbanisme en opération d'intérêt national
Nadia BEAUMEL

PAGE 03	DATE	05/06/2015	ECHELLE 1:200	PC 2 - Plan Masse Projet	GPI SAS 2 Allée Jean-Paul Sartre 77186 Noisiel	JEAN-PIERRE MARQUES ARCHITECTE D.P.L.C. 11 Rue de Torcy 77183 Croisy Beaubourg
	Les dimensions sont les dimensions réelles à moins de centimètres. Il ne peut pas être utilisé pour la construction.					



LÉGENDE

REF. CADASTRALE	AI 42
TERRAIN	747,00 m²
SAIRRISE AU SOL DE LA CONSTRUCTION	445,06 m²
EXISTANTE	445,06 m²
SAIRRISE AU SOL DE LA CONSTRUCTION	445,06 m²
PROJET	445,06 m²
SURFACE PLANCHER TOTAL	1450,32 m²
R+0	300,32 m²
R+1	331,25 m²
R+2	331,25 m²
Sous-sol	417,95 m²
ESPACE VERT	233,18 m²

G.P.J.
284, avenue Victor-Hugo
94120 FONTENAY SOUS BOIS
RCS Créteil B 325 626 876

ARRIVÉE URBANISME
- 8 JUN 2015
POLITIQUE DE LA VILLE

JEAN-PIERRE MARQUES
ARCHITECTE D.P.L.C.